

6 Mars

1810

Sénat.

Commission

relative au Droit de quai en Algérie

1245 1880



[1877]





1

Commission relative à la perception du droit des
quais en Algérie

La commission s'est réunie sous la présidence d'âge de
M^r de Lièvre, nommé président

M^r Fourel est nommé secrétaire.

sont présents M^{rs} Blanc, de Chaffault, Belleport Secrest
Rabbe, Bernette, Labiche, Luce, de Lièvre, Fourel.

M^r Blanc très sympathique d'avis à l'Algérie, se demande s'il n'y
aurait pas danger à admettre que le Bureau de jauge puisse être inférieur
au chiffre des tonnes effectivement transportées par le navire. on pourrait
craindre que cette tolérance encourageât les capitaines à compromettre
par un excès de chargement la sécurité du navire et du gens à bord.
et qu'en outre cette tolérance favorisât le contreband et la fraude pour
le paiement des droits d' douane.

M^r Rabbe ne voit pas très bien la raison de cette exception en faveur
du poids et de chargement et rappelle que la commission avait déjà suggéré
dans le projet du 20 mars 1877 la disposition qui lui veut aujourd'hui
rétablie.

M^r Labiche fait remarquer que l'Algérie était par cette loi du 20 mars
1877 soustraite du droit commun et qu'elle demande à y rentrer pour cette
disposition spéciale.

M^r Luce fait l'histoire des motifs qui avaient porté le gouvernement
à proposer pour l'Algérie des mesures qui favoriseraient ses relations, mais
il est troublé que dans un cas particulier les dispositions nouvelles au lieu
d'être mieux avisées approuvent la charge imposée aux navires, et que dans ce cas
on demandait à revenir au droit commun.

M^r Fourel fait observer que le Bureau de jauge officiel du navire est toujours
un minimum de ce que le navire peut embarquer et qu'il peut être dépassé
sans danger et que d'un autre côté la perception des droits d' douane se
fait par les connaissements et non sur la jauge du navire qui doit être obligé
à être identiques, il ne faut donc pas y avoir de exceptions à cet égard.

M^r Luce est nommé rapporteur.

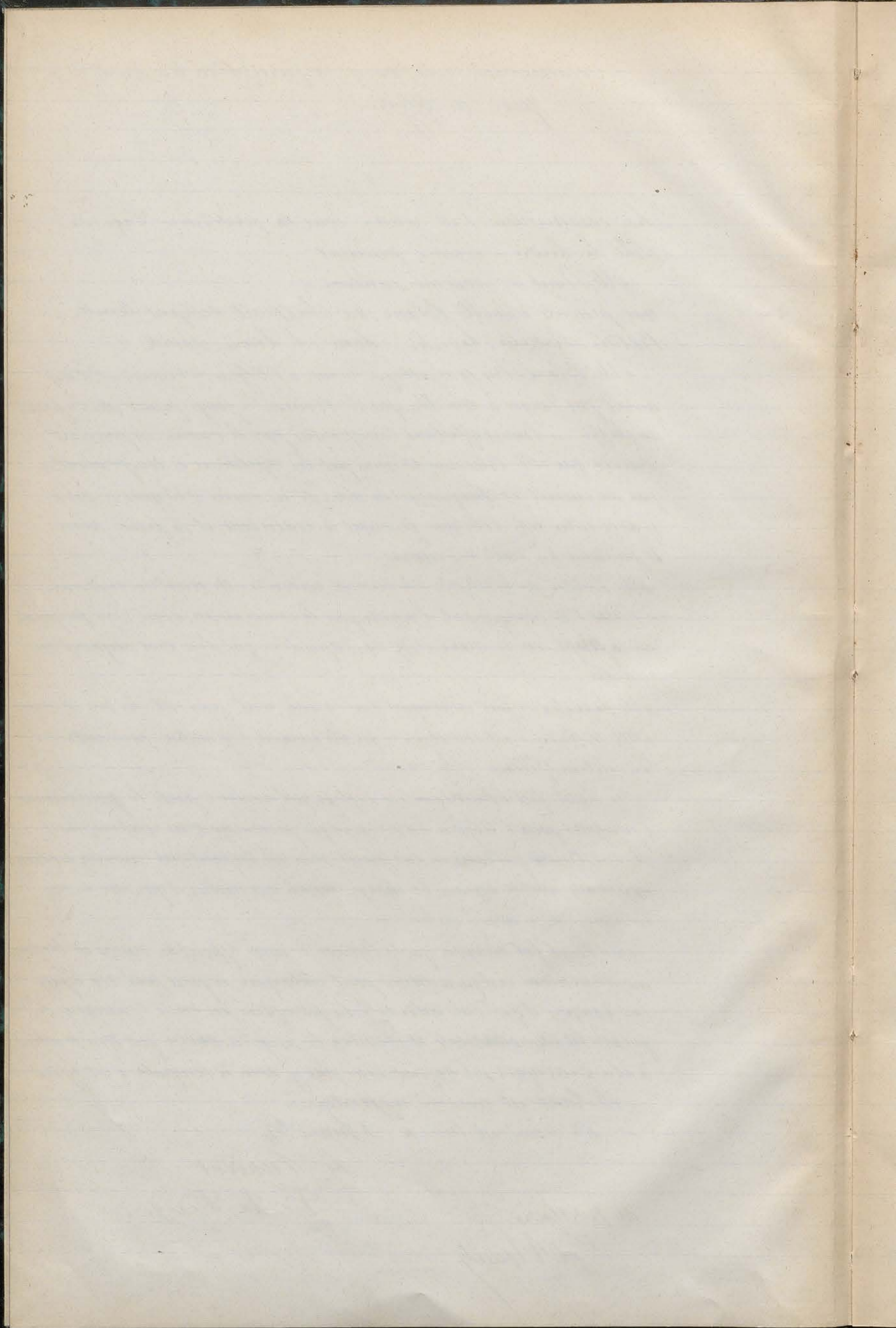
La séance est levée à 1 heure $\frac{3}{4}$

Le Président

F^d De Lièvre

Le secrétaire

A Fourel



la commission s'est réunie le 6 Mars à 1 h
étaient présents M. Delionne Président, Pouel secrétaire Auct rapporteur
Notier et Soulet

M. Auct donne communication du rapport.
La rédaction du rapport est adoptée et la séance est levée à 2 heures, exactement

Le secrétaire
et Pouel